

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de PERCEY
Dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire* à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur BOUCHERON Daniel, Maire,

PRESENTS : Mme ROUGET Edith et MM. BOUCHERON Daniel, PIROELLE Claude, BON Dominique, JAMBON Maurice, MOREAU Sébastien, VALLET Laurent, SAVOURÉ Jean-Claude et BONNETAT Daniel.

Absents excusés : Mme FOURNIER Véronique donne pouvoir à M. VALLET Laurent.

Absents : Mme MAZERON Régine

Secrétaire de séance : M. SAVOURÉ Jean-Claude, désigné durant la séance

Quorum : atteint tout au long de la réunion du Conseil.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent
- Présentation de la note synthétique pour le vote du BP
- Vote des taxes locales (délib)
- Vote du budget principal 2023 (delib)
- Parking salle des fêtes compl – choix de l'entreprise (delib)
- Informations diverses
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal précédent est lu et approuvé par le conseil municipal.

Monsieur le maire présente la note synthétique.

VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des taxes directes locales 2023 **sans augmentation**, soit :

	2023
THS - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires	16,52
TFPB - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,98
TFNB - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	49,80
CFE – Cotisation Foncière des Entreprises	18,12

Le coefficient de variation est de **1,000000**

Le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité, le produit fiscal attendu qui s'élève à **112 499 €**.

Le prélèvement prévisionnel du FNGIR est de **18 937 €**.

Délibération 15/2023 : *Vote des taxes locales et produit attendu – Nomenclature 7.2*

VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le maire ayant donné lecture de la note synthétique, Madame ROUGET donne lecture du budget primitif 2023.

Sur proposition de monsieur le maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'**unanimité** :

VOTE le budget principal PRIMITIF 2023

lequel s'équilibre en dépenses et en recettes

- à **301 894,74 €** pour la Section de Fonctionnement, et
- à **210 331,63 €** pour la Section d'Investissement.

Délibération 16/2023 : *Vote du budget 2023 - Nomenclature 7.1*

PARKING SALLE DES FETES – CHOIX ENTREPRISE

Monsieur le maire présente les deux devis d'entreprises qui ont répondu à la demande de la mairie pour le projet du complément du parking de la salle des fêtes. Une offre de l'entreprise MANSANTI TP pour un montant de 3 752 € HT et de 4 502.40 € TTC et une offre de l'entreprise MOUTURAT JAD d'un montant de 3 463.40 € HT soit 4 156.08 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

CHOISIT l'entreprise MOUTURAT JAD d'un montant de 3 463.40 € HT soit 4 156.08 € TTC, pour l'élargissement du parking de la salle des fêtes.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023

Délibération 17/2023 : *Elargissement du parking salle des fêtes – choix de l'entreprise - Nomenclature 1.4*

INFORMATIONS DIVERSES

SIAEP : Il est à noter que les relevés des compteurs d'eau sont programmés le 11 et 12 mai. Une information à la population sera diffusée prochainement.

Poteaux incendies : Ils seront contrôlés dans les 3 prochains mois par la sté RDF, pour un cout de 33,50 € par PI via le SIAEP. Le tarif est inférieur à la proposition de la sté Diag' Assainissement 40 €/PI.

Cimetière : Une tombe d'un « mort pour la France » gêne le passage des véhicules lors des travaux. Il a été demandé à l'entreprise HEDOU la possibilité de transférer cette tombe, juste à côté sur un emplacement disponible. Ces travaux se montent à 825 €HT soit 990 € TTC. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour les travaux et donne son accord pour demander une subvention à Souvenir Français de l'ordre de 20% du HT.

Salle du Conseil : dans la continuité de l'aménagement de la salle, monsieur le maire présente un meuble de rangement. Les conseillers, à l'unanimité, donnent leur accord de principe pour l'achat de ce meuble.

UTR : compte rendu de la visite de l'Unité Territoriale Routière de Sens pour l'ensemble de la voirie départementale présente sur la commune. L'UTR a mené des actions de réparations rapidement.

Eglise : le feu vert a été donné à l'entreprise Moresk et la commune est en attente de la date de planification des travaux de ravalement du pignon sud.

QUESTIONS DIVERSES

/

La séance est levée à 22 h 30.

Ainsi fait et délibéré, en mairie, les jour, mois, an que dessus ont signé les membres présents.